

Le S.I.E.C.C.A.O.

Syndicat Intercommunal d'Exploitation
des Champs Captants d'Asnières-sur-Oise

Adresse : RD 922 - B.P. n° 4 - 95270 ASNIERES SUR OISE
Tél. 01.34.09.85.50 - Fax 01.34.09.86.49 - e-mail : sieccao@gmail.com



EDITO

CLAUDE KRIEQUER
PRÉSIDENT
DU S.I.E.C.C.A.O.

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Si le patrimoine historique, culturel, industriel, naturel d'Asnières-sur-Oise s'offre à nos regards, son sous-sol renferme une richesse, l'EAU, essentielle pour tous les organismes vivants connus.

Depuis le 25 janvier 1977, date de la création du Syndicat Intercommunal des Champs Captants à Asnières sur Oise (SIECCAO), arrêtée par un arrêté interpréfectoral, le SIECCAO produit et distribue l'eau potable à 16 communes du Val d'Oise et de l'Oise représentant plus de 40 000 habitants. Le SIECCAO fournit également en cas de besoins et de secours de l'eau potable à plusieurs collectivités (SIAEP, SIEG...), grâce à des interconnexions de réseaux.

A ce jour, le SIECCAO exploite 4 forages auxquels viendront prochainement s'ajouter 3 nouveaux forages imposés par les nouveaux besoins et formalisés dans une convention signée en 1998 sous la maîtrise de la Direction de l'Environnement et de l'Agriculture (DDEA) et de l'Agence de l'Eau Seine et Normandie (AESN).

Pour répondre aux réglementations en vigueur, et respecter les directives de la convention de 1998 pour distribuer une eau d'encore meilleure qualité sanitaire, le SIECCAO a construit une unité de traitement livrée à l'automne 2005.

Si nous avons la chance de disposer d'un sous-sol contenant de l'eau, ce bien précieux qui se raréfie, nous devons protéger cette ressource et son environnement, c'est la raison pour laquelle au terme du Grenelle de l'environnement, la France a décidé de réduire de moitié l'usage des pesticides d'ici 10 ans. La préservation à long terme des ressources en eau potable a été identifiée comme un objectif particulièrement prioritaire.

Pour répondre à cet objectif, la loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement a décidé la protection de l'aire d'alimentation des 500 captages en France les plus menacés par les pollutions diffuses d'ici 2012, et comprenant les captages d'Asnières-sur-Oise. C'est ainsi que le SIECCAO vient de lancer une étude de Bassin d'Alimentation des Captages (BAC) avec le SIEG de Beaumont-sur-Oise et la commune de Bruyère-sur-Oise.

Prélevons ensemble ce bien commun.

Créé en 1977, le S.I.E.C.C.A.O. a pour mission d'exploiter un important réservoir souterrain d'eau situé sous les territoires d'Asnières-sur-Oise et de Noisy-sur-Oise. Issue de la nature, l'eau est traitée pour être rendue potable. Une fois utilisée, l'eau, dite "usée", est collectée pour être dépolluée en station d'épuration puis rejetée dans l'Oise. Ceci relève de la compétence d'un autre syndicat, le S.I.C.T.E.U.B.

>> LES COMMUNES ADHÉRENTES



16 Communes
du SIECCAO

>> LES CHIFFRES CLÉS

120 m³ par foyer et par an, soit l'équivalent d'1/4 de piscine de 25 m

64 km de canalisations

11 884 abonnés

3 châteaux d'eau

695 k€ investis en 2009 en opérations de renouvellement et de réhabilitation

4 343 k€ pour la construction de l'usine de traitement des pesticides et OHV

>> L'ALIMENTATION EN EAU ET LE SECOURS

En cas de besoin, les collectivités de l'est du Val d'Oise peuvent alimenter d'autres collectivités en eau : Roissy-en-France, le S.I.A.E.P. de Bellefontaine, Louvres, Goussainville, Le Thillay, Vauderland, le S.I.A.E.P. Nord Ecoen, Vémars.

Le S.I.E.C.C.A.O. vend de l'eau à certaines collectivités : S.I.E.G. de Beaumont-sur-Oise - Persan et Bernes-sur-Oise et Bruyères-sur-Oise.



>> Votre EAU

L'EAU QUI COULE DE VOTRE ROBINET vient de la nature : elle est prélevée à près de 40 mètres de profondeur dans la nappe souterraine située le long de la vallée de l'Oise. Une couche de craie, véritable réservoir riche en minéraux et tout particulièrement en calcium, donne à l'eau son caractère calcaire.

1



MINÉRAUX mg/l

MINÉRAUX mg/l	Limites et références de qualité*
Calcium	-
Magnésium	-
Sodium	200
Potassium	12
Bicarbonates	-
Sulfates	250
Chlorures	250
Nitrates	50
Fluor	1,5
Minéralisation totale, extrait à sec à 180 °C	-



L'eau du SIECCAO

Limites et références de qualité*	L'eau du SIECCAO	Evian	Evotran	Vittel	Vichy Celestins
Calcium	139,1	80	468	203,8	103
Magnésium	15,1	26	74,5	43,3	10
Sodium	15,2	6,5	9,4	5	1 172
Potassium	2,8	1	-	-	66
Bicarbonates	-	360	372	359	2 989
Sulfates	85,1	12,6	1 171	328,9	138
Chlorures	28,5	6,8	-	-	235
Nitrates	35,4	3,7	-	4,3	-
Fluor	0,28	-	-	-	-
Minéralisation totale, extrait à sec à 180 °C	-	309	2 078	844	3 325

Calcium Essentiel pour la croissance et la solidité des os, le calcium est fourni à 70 % par les produits laitiers. Avec une moyenne proche de certaines eaux minérales naturelles, la consommation quotidienne d'un litre d'eau couvre 10 % des besoins journaliers en calcium.

Magnésium Le magnésium est indispensable à l'équilibre nerveux et musculaire mais l'organisme ne le stocke pas. Il lui en faut donc un apport quotidien et régulier.

Sodium Le sodium est nécessaire pour maintenir l'équilibre hydrique de l'organisme et pour le bon fonctionnement des muscles et des nerfs.

Fluor Le fluor permet de protéger les dents des caries. Mais, à forte dose, il est toxique. L'eau du SIECCAO contient du fluor, mais à un taux modéré. Elle peut donc être bue sans danger par tous et particulièrement par les enfants ayant besoin d'un supplément en fluor.

Quelques conseils

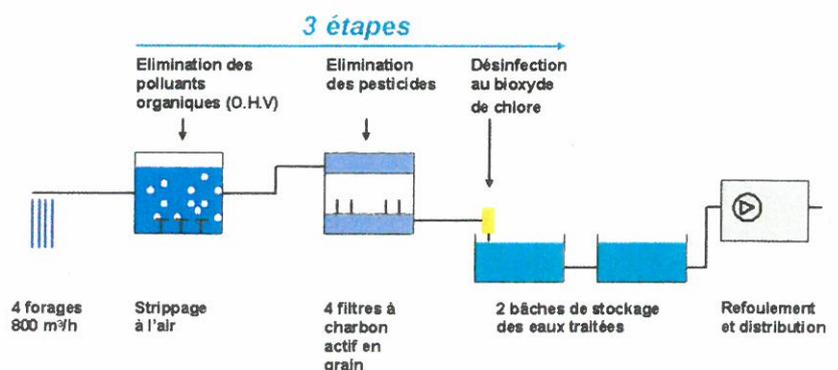
Pour diminuer l'entartrage de vos appareils, réglez votre chauffe-eau sous 60 °C.

Après une absence de plusieurs jours, laissez l'eau s'écouler quelques secondes avant de la boire.

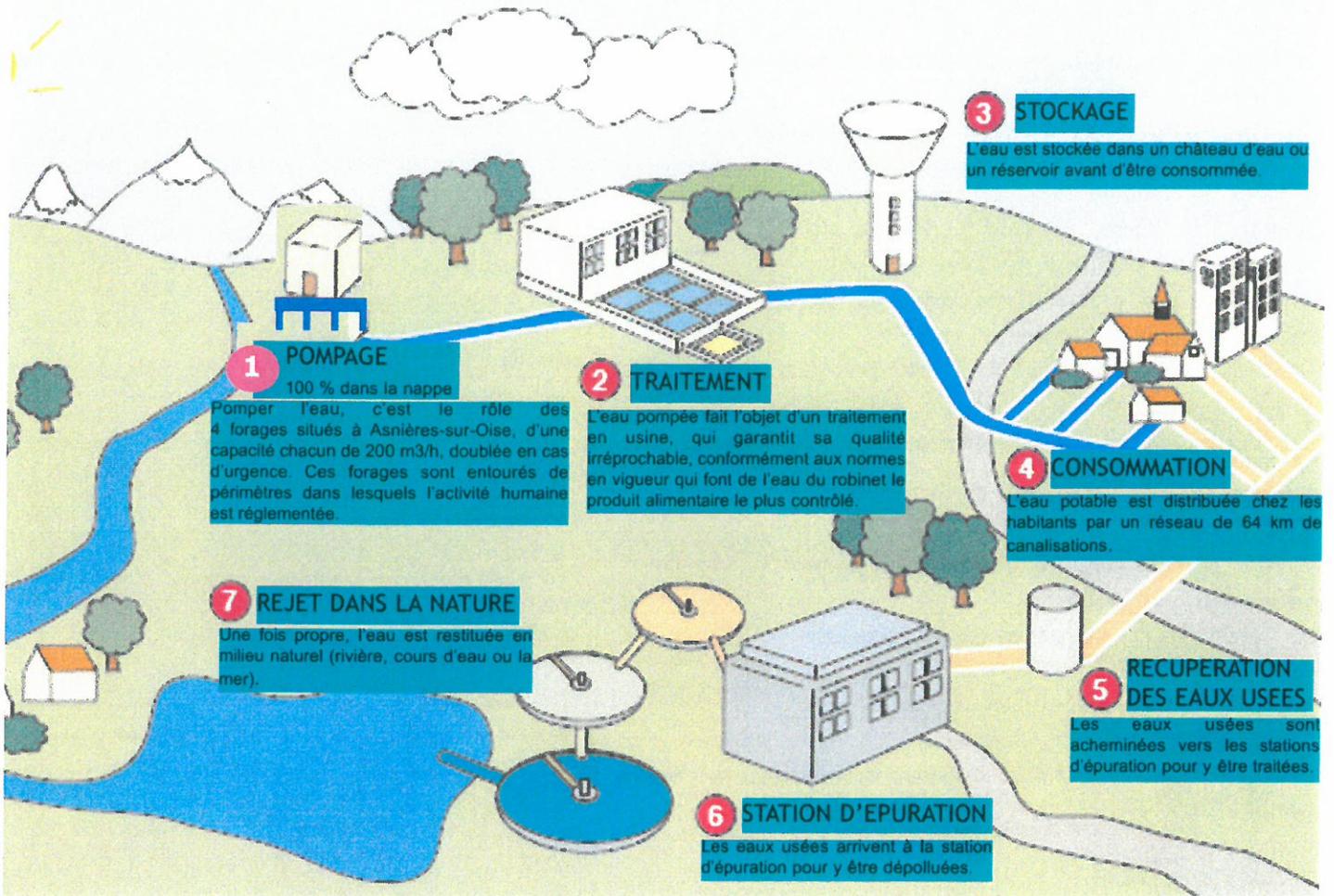
Pour vos préparations culinaires, privilégiez l'eau froide plutôt que l'eau chaude, qui peut avoir stagné dans les tuyaux.

2 >> L'USINE DE TRAITEMENT DES PESTICIDES

L'USINE DE TRAITEMENT des micropolluants organiques et des pesticides a été mise en service en 2005. Avant d'envoyer l'eau dans le réseau de distribution public, une infime quantité de bioxyde de chlore est ajoutée pour prévenir la formation de bactéries pendant le trajet jusqu'à votre robinet et garantir sa qualité.



>> LE CYCLE DOMESTIQUE DE L'EAU



3 >> LE CHÂTEAU D'EAU

Le château d'eau est conçu pour stocker l'eau. Grâce à des pompes, l'eau est propulsée vers le haut du château dans une énorme cuve. C'est la différence d'altitude entre le niveau d'eau dans le château d'eau et la maison qui fournit la pression de l'eau au robinet : 10 m de dénivelé équivalent à une pression de 1 bar.



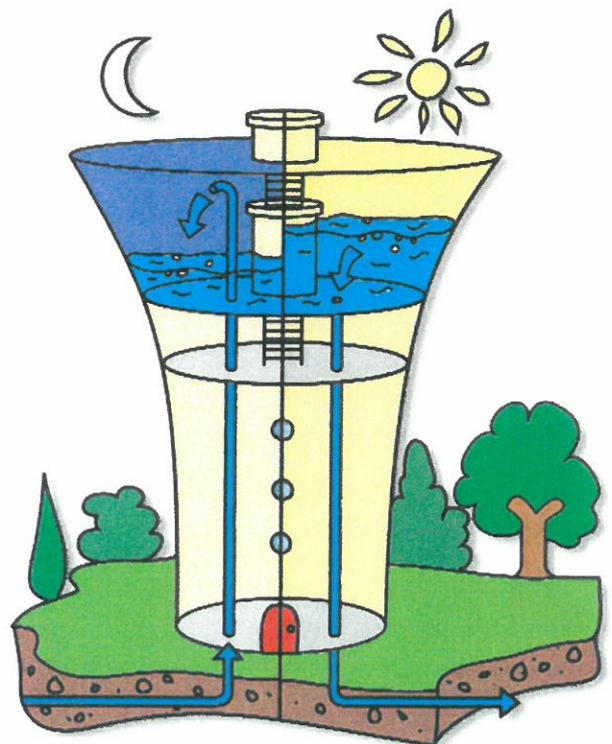
Réservoir de Survilliers



Réservoir de Plailly



Réservoir de Saint-Witz



Fonctionnement du château d'eau ou réservoir

>> La gestion de l'EAU

>> LA FACTURE D'EAU

La facture est éditée par un seul opérateur qui collecte les sommes dues à l'ensemble des prestataires. Ainsi, dans le périmètre du Syndicat, c'est Lyonnaise des Eaux qui l'édite et reverse aux prestataires concernés les sommes qui leur reviennent :

1 - EAU POTABLE

Lyonnaise des Eaux perçoit :

- l'abonnement au service de l'eau 24 h/24 et 7 j/7,
- une partie variable relative à votre consommation d'eau.

Le S.I.E.C.C.A.O. perçoit, pour la production et la distribution jusqu'aux communes, une taxe en fonction du volume d'eau que vous consommez.

Les communes assurent la distribution de l'eau à l'intérieur des communes.

2 - ASSAINISSEMENT :

Le S.I.C.T.E.U.B. et les prestataires en charge de la collecte et du traitement des eaux usées perçoivent une taxe en fonction des volumes d'eaux usées que vous rejetez au réseau d'assainissement public.

Les communes ou SIVOM assurent une partie de la collecte et de la construction des réseaux.

3 - REDEVANCES DES ORGANISMES PUBLICS :

L'Agence de l'Eau Seine-Normandie perçoit des redevances de préservation de la ressources, de lutte contre la pollution et de modernisation des réseaux de collecte. Les Agences de l'Eau ont pour mission de fournir une aide technique et financière aux acteurs contribuant à l'amélioration des ressources en eau.

>> LYONNAISE DES EAUX

Lyonnaise des Eaux, par sa Délégation de Service Public, est la société en charge de la production et de la distribution de l'eau potable sur le territoire du Syndicat. Elle exploite les installations et les réseaux dont le Syndicat est propriétaire.

Contact clientèle :

N°Azur 0 810 386 386

PRIX D'UN APPEL LOCAL

du lundi au vendredi de 8 h à 19 h
sans interruption
et le samedi de 8 h à 13 h



Imp. Seugy Offset Services - 01 30 35 45 81 - Ne pas jeter sur la voie publique



1/5 - 3589/4373 - 15070 - 20337912600358910010005000000 Document à conserver 10 ans
N° compteur N° Nouvel Index Ancien Index Consommation
Relève le 22/11/2010 0 Relève le 01/06/2010 0 120 m³

Présentation détaillée de votre facture d'eau conformément à l'arrêté du 10 juillet 1996 Réf. Client 162256-00-00 / N° Facture 1074498-5-1002-01

DÉTAIL DE VOTRE FACTURE		Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Montant € TTC	Taux TVA %	
DISTRIBUTION DE L'EAU				193,42	204,06		
ABONNEMENT							
Part Lyonnaise des Eaux France				15,45		5,5	
CONSOMMATION							
Part Lyonnaise des Eaux des Champs Captants							
du 07/06/10 au 29/08/10				60 m ³	0,3709	22,25	5,5
du 30/08/10 au 22/11/10				60 m ³	0,3943	23,66	5,5
Part Lyonnaise des Eaux France				120 m ³	0,8105	97,26	5,5
Part du SIF CCAO				120 m ³	0,20	24,00	5,5
Part Agence de l'Eau préservation Ressource				120 m ³	0,09	10,80	5,5
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES				213,12	222,36		
Part du SICTEUB				120 m ³	1,40	168,00	5,5
Part Du SIVOM de Viarmes Asnières S/Oise				120 m ³	0,3760	45,12	0,0
ORGANISMES PUBLICS				80,52	84,95		
AGENCE DE L'EAU							
Lutte contre la pollution				120 m ³	0,3830	45,96	5,5
Modernisation des réseaux de collecte				120 m ³	0,2980	34,56	5,5
TOTAL HT					487,06		
MONTANT TVA (à 5,50 %)					24,31		
TOTAL TTC TVA acquittée sur les débits						511,37	
NET A PAYER						511,37 €	

16 % du prix =
les redevances.

Ce sont les taxes
prélevées par des
organismes publics pour
la protection et l'entretien
de la ressource en eau.

44 % du prix =
l'assainissement.

C'est la collecte
et le traitement
des eaux usées.



40 %

40 % du prix de l'eau potable

C'est la protection, la production, le captage,
le traitement, le transport, la surveillance qualité,
la pression et la distribution de l'eau potable
et 0,54 % pour la part communale